

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} FEVRIER 2011

Étaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY Adjoints – M. CHASTAING, Mme BENKAROUNE, M. BONHOMME, Mme LARUE, Mme ESCHALIER, M. MARTIN, Mme MOLLIERE, Mme HOUARD, M. DOUAY, Melle BRACCIALI, Mme SELMI, M. DRISCH, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme ASSIER à Mme ESCHALIER, M. MIMOUNI à M. Le Maire, Mme MONET à M. GUINAULT, M. DUVAL à M. BOURSE, M. PRIGENT à Mme GAILLAC, M. BAHU à M. CASELLA, Mme PARADOT à Mme SELMI.

Absente excusée : Mme CLATOT

Secrétaire de séance : M. MARTIN



1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L2312.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales. L'article 11 du règlement intérieur en précise les modalités.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2011

2. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

En raison de la proposition au vote des budgets primitifs 2011 Ville et Assainissement dans le courant mars et, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote des budgets primitifs 2011, dans la limite du quart des crédits votés au budget 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

3. VOTE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** une subvention de **1.500 euros à L'HIVER MUSICAL ST LEU LA FORET.**

4. TARIFS DU SEJOUR HIVER DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE

La Commune organise un séjour d'hiver à Vars (Hautes-Alpes) du 12 au 19 février 2011 pour les enfants du centre de loisirs primaire et il est proposé au Conseil Municipal de fixer le mode de calcul des participations familiales à ce séjour qui sera déterminé par application d'une formule dont les paramètres sont les suivants :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme SELMI, M. DRISCH et Mme PARADOT), **APPROUVE** le mode de calcul des participations familiales pour les enfants du centre de loisirs primaire partant en séjour d'hiver du 12 au 19 février 2011 qui seront recouvrées par le régisseur du centre de loisirs primaire et arrondies à l'euro le plus proche.

5. CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE – REMUNERATION DU DIRECTEUR ET DES ANIMATEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le salaire journalier brut du directeur et des 5 animateurs

6. TARIFS DES SORTIES DE SAINT-PRIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs des sorties à compter du 1^{er} janvier 2011

7. CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE RECOUVREMENT ET D'APUREMENT DES PRODUITS LOCAUX AVEC LE TRESORIER

Au regard du décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'organisation des échanges entre l'ordonnateur et le comptable concernant le recouvrement des produits locaux, la Mairie de Saint-Prix propose d'accorder au Trésorier Principal, comptable de la ville, une autorisation permanente de poursuite et de définir des seuils de poursuites par redevable.

Une autorisation permanente de poursuite est accordée au comptable de la ville lui permettant de procéder sans autre autorisation préalable aux poursuites par voies de commandement et d'opposition à tiers détenteur à l'encontre des redevables de produits communaux. La saisie-vente devra être expressément autorisée par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (3 contres : Mme SELMI, M. DRISCH et Mme PARADOT), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

8. AVENANT A LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE

Par convention en date du 20 novembre 2008, la commune a confié au service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion la surveillance médicale du personnel.

Devant les difficultés à assurer la médecine de prévention compte-tenu notamment du déficit de médecins de prévention, le CIG propose de programmer les visites toutes les 20mm au lieu de toutes les 30 minutes actuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de médecine préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne Ile de France. Cet avenant prend effet au 1^{er} mars 2011.

9. MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme SELMI, M. DRISCH et Mme PARADOT), **DESIGNE** Madame CLATOT à la commission communale des Finances en remplacement de Monsieur Sylvain DUVAL.

10. REMPLACEMENT DES DEUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL & FORET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme SELMI, M. DRISCH et Mme PARADOT), **DESIGNE** Monsieur CHASTAING et Mademoiselle BRACCIALI en remplacement de Monsieur Sylvain DUVAL et Monsieur Bertrand BAHU auprès de la Communauté d'Agglomération Val & Forêt.

11. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé :

- ➔ De passer le marché LOT n° 1 – Démolition/Gros œuvre-ravalement/carrelage/couverture zinc et VRD – avec l'entreprise FLORIO – 29 route de Piscop 95350 ST BRICE, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 1 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 174 774,50 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 434 848,00 €HT
 - total : 609 622,50 €HT soit TTC 729 108,50 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 2 – Charpente métallique/métallerie/menuiseries extérieures métalliques – avec l'entreprise EMT THUILLIER – 214 rue Jules Ferry 95360 MONTMAGNY, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 2 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 103 150,00 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 98 047,00 €HT
 - total : 201 197,00 €HT soit TTC 240 631,61 € avec les options
- ➔ De passer le marché LOT n° 3 – Cloisons/Doublages/Faux plafonds/Isolation sous toiture – avec l'entreprise MARLIER – ZI St Roch – 83 rue St Roch - 95260 BEAUMONT/OISE, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 3 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 4 797,15 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 78 976,61 €HT
 - total : 83 773,76 €HT soit TTC 100 193,42 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 4 – Menuiseries intérieures bois – avec l'entreprise AMMAC – 30bis rue Nationale – BP 50124 – BELLE EGLISE – 60541 MERU cedex, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 4 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 14 658,00 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 69 729,00 €HT
 - total : 84 387,00 €HT soit TTC 100 926,85 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 5 – Peinture/Nettoyage – avec l'entreprise MONTI – 9 rue Deschamps 95210 ST GRATIEN, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 5 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 2 982,00 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 22 930,00 €HT
 - total : 25 912,00 €HT soit TTC 30 990,75 €
- ➔ De passer le marché LOT n° 6 – Electricité : courants forts et courants faibles – avec l'entreprise FORCLUM Ile de France, Etablissement de Pontoise – 10 rue Lavoisier 95300 PONTOISE, pour l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 6 est de :
 - tranche ferme – phase 1 : 16 017,86 €HT
 - tranche conditionnelle – phase 2 : 55 115,30 €HT
 - total : 71 133,16 €HT soit TTC 85 075,26 €

- ➔ De passer le marché LOT n° 8 – Chauffage/VMC/Climatisation – avec l’entreprise COFELY GDF SUEZ, Agence Ouest Collectivités & Habitat Public – 1 rue Ambroise Croizat – BP 50033 – 95102 ARGENTEUIL, pour l’opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes de St Prix. Le montant de la dépense en résultant, marché LOT n° 8 est de :

- tranche ferme – phase 1 :	20 5034,60 €HT
- tranche conditionnelle – phase 2 :	45 732,56 €HT
- total :	66 235,72 €HT
- Option rafraichissement	16 062,44 €HT
- Total	82 298,16 €HT soit TTC 98 428,60 €
- ➔ La convention d’utilisation n° 201011-01 avec le Centre Nautique Intercommunal pour l’année scolaire 2010/2011
- ➔ Le contrat de vente de GAZ n° 20101103-22786 pour l’église du vieux village sise 3 place de l’Abbé Dugesne à St Prix proposé par GDF SUEZ, Branche Energie France, service clients TSA 30004 – 14921 – CAEN CEDEX 9
- ➔ L’avenant n° 1 au marché pour la construction de la miellerie - LOT 1 – Démolition/Gros Œuvre avec l’entreprise PHILIPPON – 7 avenue des Cures 95580 ANDILLY pour un montant de 46 687,00 €HT soit 55 837,65 €TTC.
- ➔ de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 300 000 euros
 - Durée du prêt : 15 ans
 - Objet du prêt : financer les travaux de réhabilitation du complexe sportif et de la salle des fêtes
 - taux d’intérêt : taux fixe de 1,85 % l’an
 - Echéances d’amortissement : périodicité trimestrielle
 - Echéances d’intérêt : périodicité trimestrielle
 - Mode d’amortissement : échéances constantes
 - Remboursement anticipé : autorisé avec une indemnité actuarielle
- ➔ de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 275 000 euros
 - Durée du prêt : 15 ans
 - Objet du prêt : financer les travaux de voirie, d’éclairage public et d’enfouissement des réseaux
 - taux d’intérêt : taux fixe de 1,85 % l’an
 - Echéances d’amortissement : périodicité trimestrielle
 - Echéances d’intérêt : périodicité trimestrielle
 - Mode d’amortissement : échéances constantes
 - Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du capital restant dû de la tranche d’amortissement - indemnité actuarielle
- ➔ De régler le montant de 750 € à MMA SMRA LE MANS, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 – LE MANS Cedex, suite au sinistre bris de glace survenu rue d’Erment, le 25 août 2009 sur le véhicule appartenant à Mme LARA
- ➔ De signer le marché pour l’acquisition d’un véhicule de type « Kangoo » véhicule utilitaire léger avec le garage Renault Enghien, 150 avenue de la division Leclerc. Le montant de la dépense en résultant est de 11 111,85 €TTC (onze mille cent onze euros et quatre vingt cinq cents).
- ➔ La convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d’assainissement communale proposée par VEOLIA EAU d’Ile de France SNC, Immeuble Le Carillon – 6 Esplanade Charles de Gaulle – 92751 NANTERRE cedex.
- ➔ Avec la Société ARPEGE 13 rue de la Loire BP 23619 – 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX un avenant au contrat d’assistance du logiciel mélodie. Le montant de la redevance annuelle pour cet avenant s’élève à 137,00 euros HT révisable.

- ➔ D'accepter le devis proposé par le Cabinet PICOT et Associés, 13 avenue Voltaire à EAUBONNE, pour l'établissement du plan parcellaire, de l'état parcellaire et le document d'arpentage cadastral de division, concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AL n° 1134 au n° 9 rue Louis et Gérald Donzelle, appartenant à M. SAINT YRIAN. Le montant de la dépense en résultant est de 800 €HT soit 956,80 €TTC.
- ➔ Avec l'entreprise EMT THUILLIER – 214 rue Jules Ferry 95360 MONTMAGNY, l'avenant n° 1 au marché signé pour la réalisation des travaux dans l'opération réaménagement avec extension de la salle des fêtes – LOT N° 2 – Charpente métallique/Métallerie/Menuiseries extérieures métalliques pour un montant total HT de 201 197,00 €HT soit TTC 240 631,61 €se décomposant comme suit :

- Phase 1 – Tranche ferme :	103 150,00 €HT
soit	123 367,40 €TTC
- Phase 2 - tranche conditionnelle :	98 047,00 €HT
soit	117 264,24 €TTC
- total :	201 197,00 €HT
soit	240 631,61 €TTC
- ➔ Le contrat de vente gaz n° 20110106-02202 proposé par GAZ de France, Parvis de la Préfecture – 95013 CERGY-PONTOISE CEDEX – pour la fourniture de gaz naturel pour le bâtiment communal MAISON DE LA PETITE ENFANCE sis 19/21 rue Victor Hugo.

12. INFORMATIONS DIVERSES

Il est répondu à la question orale du groupe « Pour Saint-Prix » portant sur la reprise de la Boucherie VAUDRAN par la Mairie.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

Le 9 février 2011

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise